



LE SNFOLC VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DÉMARCHES, NE LAISSEZ RIEN PASSER SANS RECOURS !

Avec PPCR, c'est l'arbitraire des appréciations finales des rendez-vous de carrière. Le SNFOLC qui a refusé PPCR (contrairement à la FSU, l'UNSA et la CFDT) vous accompagne dans vos démarches. Contactez votre section départementale.

Les délais et voies de recours

■ Vous disposez de 30 jours après la notification de l'appréciation finale sur i-prof pour transmettre un recours gracieux par voie hiérarchique en vue de demander la révision de cette dernière auprès du recteur pour les professeurs certifiés, P. EPS, CPE, PsyEN, du ministre pour les professeurs agrégés.

■ L'autorité compétente dispose de 30 jours pour répondre.

■ Vous disposez de 30 jours suivant la notification de la réponse défavorable pour saisir la Commission Administrative Paritaire de votre demande de révision. Il est précisé qu'une absence de réponse par l'autorité administrative compétente dans les 30 jours après l'envoi de votre courrier équivaut à une réponse négative.

Le SNFOLC vous accompagne à chaque étape.

Etes-vous adhérent-e ? oui non Souhaitez-vous adhérer ? oui non

Nom d'usage : Nom de naissance : Prénom : Date de naissance :

Académie : Département :

Adresse personnelle :

Téléphone portable :

E-mail personnel : E-mail professionnel :

Etablissement d'affectation en 2023/2024 :

Corps : Discipline :

Appréciation finale du précédent RDV de carrière : Excellent Très satisfaisant Satisfaisant A consolider

Appréciation finale : Excellent Très satisfaisant Satisfaisant A consolider

Date de la notification de l'appréciation finale : Date d'envoi du recours :

Date de la notification de la réponse : Date de la saisie de la CAP :

PIECES JOINTES pour le suivi du dossier

Evaluation PPCR du précédent RDV de carrière (grille de compétences et appréciations générales des évaluateurs primaires)

Evaluation PPCR (grille de compétences et appréciations générales des évaluateurs primaires)

Observations que vous avez formulées

Courrier de contestation adressé à la rectrice (pour les certifiés) ou au ministre (pour les agrégés)

VOS QUESTIONS, OU TOUTE OBSERVATION que vous jugez utile pour le suivi de votre contestation

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixées par la CNIL

"Je souhaite recevoir du SN-FO-LC toutes les informations qu'il juge en rapport avec le déroulement de ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatisés, et ce dans les conditions fixées par la loi n° 78/7 du 6 janvier 1978, dont les articles 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations nominatives me concernant."

Date :

Signature :